

DEPARTEMENT DU RHONE

Arrondissement de Villefranche

**MAIRIE
DE
LESARDILLATS**
623 route des Ardillats
69430 Les Ardillats

— —
téléphone 04.74.04.83.81
mairie@lesardillats.fr

Conseil Municipal de LES ARDILLATS

Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de LES ARDILLATS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MOREY, maire.

En exercice	14
Présents	13
Absents	1
Pouvoirs	0
Votants	13

Etaient présents : Mr MOREY Jean-Michel, maire / Mr CIMETIÈRE Jean-Paul / Mr SIVIGNON Fleury / Mme PATAY Fabienne / Mme SANLAVILLE Angélique / Mme CHEVALIER Patricia / Mr FOREST Patrick / Mr MACHEREZ Hervé / Mr DUCROUX Jérôme / Mr TAGUET Serge / Mme DURAND Carole / Mr JACQUET Romain / Mr BARRAUD Anthony

Absents excusés : Mr JANDARD Jérôme

Secrétaire de séance : Mr Romain JACQUET

Monsieur le maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 23 octobre 2025
- Exercice des délégations : information au Conseil Municipal
- Voirie
 - o Finalisation des dossiers de rétrocession à la commune
 - o Dossier de classement voirie communale : Finalisation du dossier en vue du transfert à la Communauté de Communes Saône Beaujolais
 - o Demande de procédure d'enquête publique pour rétrocession du domaine privé de la commune à des particuliers
 - o Travaux raccordement, lotissement Joseph Michaudon, délibération Enedis
- Nomination de voie
 - o Demande de nomination d'une nouvelle voie et adressage en conséquence
- Travaux de la mairie
 - o Autorisation de demande de subvention auprès du Département
 - o Autorisation de demande de subvention auprès de l'Etat (DETR)
 - o Autorisation de demande de fond de concours auprès de la communauté de Communes
- Travaux de la salle des fêtes
 - o Autorisation de demande de subvention au titre des Certificats d'Economie d'Energie
 - o Délibération règlement de location de la salle
- Personnel communal
 - o Information sur arrêté du maire
- Centre de Gestion 69
 - o Autorisation au Maire de signature de la convention « Mutuelle et Prévoyance » suite aux conclusions de la CST du 24 novembre 2025
 - o Délibération portant sur l'adhésion aux conventions de participation en matière de protection sociale complémentaire portées par le CDG69
- Assainissement collectif
 - o Validation de la clôture des budgets fonctionnement et investissement de l'exercice 2025 en vue du transfert à la Communauté de Commune au 1^{er} janvier 2026
- Hameau des Montgolfier
 - o Point sur le dernier Comité de Pilotage
- Communauté de Communes Saône Beaujolais
 - o Retour du travail des commissions
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 23 octobre 2025

Madame Fabienne Patay, Adjointe aux écoles, fait remarquer une faute de conjugaison dans le procès-verbal du 23 octobre 2025, page 3, point n°3 Hameau des Montgolfier : aide communautaire / participation communale, second paragraphe, « le prix fixé est de 20 euros / m² (...) » au lieu de « le prix fixé était de 20 euros / m² (...) ».

Après modification, le procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

1. Exercice des délégations : information au Conseil Municipal

Monsieur le maire expose à l'assemblée les dépenses engagées dans le cadre de sa délégation. Il explique la commande de 4 plans d'intervention et d'évacuation à l'entreprise Satisfeu- Janin pour un coût TTC de 1.078,49 €.

A cette même société, Jean-Michel MOREY a sollicité la mise en place d'une alarme Vigipirate sur l'école et le bâtiment restaurant scolaire, afin de répondre aux obligations réglementaires en vigueur. Coût HT 2.544 €.

Puis il expose avoir sollicité la société GULMANN pour la réparation des moteurs des vérins de la plateforme élévatrice de l'école et sollicité la souscription d'un contrat annuel d'entretien. Le coût de la réparation s'élève à 1.389 € HT.

Et enfin SUEZ est sollicité pour le remplacement d'un hydrant pompier au carrefour de l'impasse de la Roche pour un montant 2.154,84 € TTC. Il informe qu'un autre poteau incendie sera remplacé début d'année au hameau des Laurents, l'ancien étant cassé et trop âgé pour trouver des pièces de rechange.

2. Voirie

Jean-Michel MOREY rappelle à l'assemblée le souhait de la collectivité de régulariser les voies rurales dont les travaux justifient un classement en voiries communales. Il rappelle que le travail a été réalisé par Monsieur REY, géomètre de la société Verdis, dont le siège se situe à 73 190 Saint Baldoph.

Il rappelle l'ensemble des voies à classer :

La Garenne	200 m
Lot Joseph Michaudon	300 m + 50m
Lot La Fontaine	140 m
Impasse des tilleuls	40 m
Prolongement de l'impasse des Oncins	200 m
Accès antenne SGR Le Ritz	230 m
Imp. de la Serve	120 m
Imp. de la Poye	80 m
Montée de l'esplanade de la salle des fêtes	50 m

Soit un linéaire de 1.410 mètres.

Puis il informe le Conseil Municipal qu'une demande d'enquête publique sera sollicitée auprès de la Sous-préfecture pour des cessions du domaine privé de la commune à des particuliers. Il rappelle ces deux parcelles :

- a) Le chemin rural situé au Morin, entre deux parcelles AM N° 3 et AM N° 220, pour rejoindre la parcelle AM N° 221. Ce chemin est aujourd'hui cadastré AM N°237 et d'une contenance de 40m.
- b) Un chemin rural situé aux Echarmettes entre les parcelles AF N° 122, AF N° 123, AF N° 126 et AF N°127

Jean-Michel MOREY informe l'assemblée sur la réception de la facture de l'entreprise CHEMARIN TP pour la remise en état du chemin du pont métallique suite aux dégâts d'orage du 31 mai et 1er juin dernier, d'un montant TTC de 1.512,00 €.

Il fait part également de la demande de délibération d'ENEDIS concernant des travaux de raccordement électrique au lotissement Joseph MICHAUDON. Le Conseil Municipal délibère favorablement.

3. Nomination des voies

Monsieur le Maire informe de la demande de Monsieur Jean-Baptiste PATAY sur la possibilité de nommer la voie « impasse des Echarmettes » continue à la voie Montée de Pluvier, et de pouvoir attribuer un numéro d'adressage à son bien acquit et future résidence principale.

Jean-Michel MOREY demande à Madame Fabienne PATAY de ne pas prendre part à ce vote concernant sa famille proche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la nomination de la voie et la numérotation de la future habitation (N° 250).

4. Travaux de la mairie

Monsieur le Maire rappelle les futurs travaux de rénovation énergétique de la mairie pour un montant de 379.595,73 € HT. Il demande l'autorisation de solliciter les aides de l'Etat, du Département et de la Communauté de Communes pour financer une partie de ces travaux. Le Conseil Municipal valide la demande ; Puis il informe les conseillers sur les visites obligatoires les mercredi 3 décembre 2025 et 7 janvier 2026. Il précise que la date de remise des offres est le 9 janvier 2026.

5. Travaux de la salle des fêtes :

Jean-Michel MOREY explique à l'assemblée les travaux de réfection du plafond de la salle des fêtes, avec une isolation par le dessous du plénum et la réalisation d'un plafond phonique constitué de plaques 600 x 600 mm. Il demande l'autorisation au Conseil Municipal de constituer un dossier de certificat d'économie d'énergie. L'assemblée valide la demande.

Puis, il rappelle le règlement de la salle des fêtes où il fait part de modification notamment sur le relevé des consommations d'eau et la facturation au 1er janvier 2026 à tous les locataires. Après en avoir délibéré, le Conseil valide.

6. Personnel communal

Jean-Michel MOREY rappelle au Conseil Municipal que Madame Marlène TAGUET a été embauchée en septembre 2023, contractuelle et pour une durée de 2 ans. En septembre 2025, le contrat a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2025. Puis, il informe de la mise en place d'un contrat de stagiairisation au 1er janvier 2026, pour une durée de 1 an, avec possibilité de majorer de 6 mois le stage, en vue d'une titularisation en janvier ou en juin 2027.

7. Centre de gestion 69

Monsieur le Maire rappelle les obligations de la collectivité en vue de participer au frais de mutuelle et de prévoyance des salariés. Il expose les conclusions de la CST du 24 novembre 2025 et sollicite de l'assemblée l'autorisation de signer la convention avec le Centre de Gestion. Puis il expose la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire portée par le Centre de Gestion. Le Conseil Municipal accepte et délibère favorablement.

8. Assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle le transfert de compétence « assainissement collectif » à la Communauté de Communes Saône Beaujolais au 1er janvier 2026, puis il explique que ce transfert entraîne la clôture des budgets annexes tant en fonctionnement qu'en investissement de la commune. Le Conseil Municipal délibère favorablement à cette clôture.

9. Hameau des Montgolfier

Le 6^{ème} comité de pilotage s'est réuni le 17 novembre 2025 au Col de Crie. Monsieur le Maire explique, sous le contrôle des élus Ardillats présents au COPIL, que les compromis de vente sont en cours de rédaction. Il complète les informations en stipulant que pour la partie architecturale, les implantations sont cadrées, le projet architectural et paysager semble répondre aux attentes de chacun. Un point sera néanmoins à affiner et concerne les stationnements des résidents sur la partie des Ardillats. Monsieur le Maire a demandé que les places de stationnement soient calculées d'au moins une place et demi par appartement, et non d'une seule place.

Un calendrier 2026 a été présenté :

- Mars 2026 Modélisation économique et formalisation juridique
- Septembre 2026 Constitution de la SCIC et dépose du permis d'aménager et des études d'exécution
- Décembre 2026 achat des terrains et validation des documents d'urbanisme
- Début 2027 Début du chantier gros œuvre

10. Communauté de Communes Saône Beaujolais

Jean-Michel MOREY rapporte la commission agricole du 4 novembre portant sur le Projet Alimentaire Territorial, le lancement du projet anti-gaspillage en restauration collective, les avancées du projet de la Grange Charton.

Le 26 novembre, la commission « sport » s'est réunie pour définir les lignes directrices du budget 2026 et les subventions accordées aux associations sportives du territoire.

Le 1^{er} décembre a eu lieu l'inauguration de l'avenue Suzanne MICHON à Belleville en Beaujolais, un projet de déviation sud de la ville qui a plus de 20 ans d'études, de contre-études. Cette déviation sud de la ville de la Belleville en Beaujolais va considérablement diminuer la fréquentation de l'avenue du collège et du lycée, sécurisant en parallèle les utilisateurs de ces deux établissements scolaires.

Le 9 décembre s'est réuni la commission voirie, à Monsols. Il a été expliqué la mise en place de la taxe GEMAPI pour 2026. Les chiffres clés de 2025 sont 117 chantiers, 126 bons de commande, 2.800.000 € d'investissement, comprenant la fin des crédits 2024 et ceux de 2025. Le budget voté 2026 sera de 2.400.000 € destiné aux travaux des communes.

Au registre des informations intercommunales, le projet de loi de finances fixant le montant du DILICO (dispositif d'Epargne Contrainte) calculé sur les recettes de compensation et sur la base du PSR (Prélèvement Sur Recettes) s'élève pour la CCSB à 400.000 €. La CCSB encaisse de l'impôt sur les sociétés, ce qui crée notre richesse. L'Etat vient nous prélever une partie de la richesse, alors que la Communauté investit dans le développement artisanal et industriel de son territoire. Ce développement génère de l'emploi et de l'installation de nouveaux ménages. Pour information, notre commune sera prélevée de 140 €.

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes, lors de son prochain Conseil Communautaire fixé le 18 décembre 2025, délibérera sur l'achat d'une parcelle de 18.900 m², situé au Col de Crie et appartenant à Madame DECOLLONGES, pour un prix de 20.000 € (1,05 €/m²) en lieu et place d'une proposition à 0,426 €/m², fin 2022. Jean-Michel MOREY explique qu'il votera contre cette proposition, au titre de l'équité de propriétaires ardillatons ayant vendu il a 3 ans au prix proposé par la CCSB de 0,426 €.

Puis, il conclut le chapitre CCSB par l'annonce de la venue du Tour de France féminin le 5 août 2026 avec une traversée du territoire de 22 communes, et une arrivée à Belleville en Beaujolais.

11. Questions diverses :

Jean-Michel MOREY annonce le recensement de la population pour 2026 par l'INSEE à 635 habitants.

Monsieur le Maire mentionne la réception d'un courrier de l'AMF au sujet d'une proposition de Motion à faire voter en conseil municipal sur les finances et les libertés locales. Au 107^e Congrès des maires de France, l'AMF a réaffirmé « que la liberté locale est incontournable pour le pays, et qu'elle ne peut exister sans des garanties juridiques et financières. L'AMF a fait des propositions concrètes en ce sens, détaillées dans notre résolution générale adoptée au Congrès. A l'heure où le budget est encore en discussion, et le projet de texte sur la décentralisation est en cours d'élaboration, il est utile de poursuivre cette mobilisation collective en faveur de la liberté locale et de nos propositions. ». Après lecture du dit courrier, Monsieur le Maire proposons de marquer localement leur soutien en adoptant en conseil municipal la motion.

Fleury SIVIGNON rappelle que le quai forestier du Col de Crie est trop peu exploité, du fait notamment d'une piste trop propre.

Monsieur le Maire explique que pour les travaux de voirie 2026, il est important de demander les premiers devis, afin de ne pas pénaliser le marché de l'entreprise adjudicataire. Il rappelle la complexité de vie des entreprises en période électorale.

Jean-Michel MOREY aborde un devis pour l'achat d'une nouvelle tondeuse, afin de soulager l'employé communal dans ses tâches.

Puis il remercie l'assemblée sur la participation et l'investissement au cours de l'année 2025 et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le secrétaire de séance

Monsieur JACQUET Romain

Le Maire

Monsieur Jean-Michel MOREY

